

il suit les événements et les problèmes de l'industrie, échange des renseignements avec les autorités charbonnières provinciales et étrangères et maintient un dossier complet de la houille canadienne. L'Office, qui relève du Parlement par le canal du ministère des Mines et des Relevés techniques, conseille le gouvernement. A cause des répercussions grandissantes du pétrole et du gaz naturel sur le marché du charbon canadien, l'Office étudie de plus près le rapport existant entre les sources concurrentielles d'énergie et les débouchés qui peuvent s'offrir au combustible dur.

L'Office, depuis sa fondation, a travaillé à coordonner l'activité dans le domaine du charbon de divers ministères et organismes. Il s'est acquitté de ses responsabilités quant aux recherches relatives à l'extraction et l'utilisation du charbon en les faisant exécuter par la Division des combustibles et des techniques de l'exploitation minière (Direction des mines) du ministère des Mines et des Relevés techniques. De temps à autre, l'Office a proposé ou commandé l'exécution de recherches particulières par des spécialistes de l'extérieur; tel est le cas, par exemple, des études dont se sont inspirés les rapports Christie et qui ont contribué à l'adoption de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique (S.C. 1958, chap. 25) et à l'établissement d'un réseau d'électricité d'interconnexion dans les Maritimes. Pour aider à coordonner les recherches sur le charbon et à en communiquer les résultats à l'industrie, l'Office a amorcé et a patronné au début des conférences fédérales-provinciales annuelles, maintenant indépendantes, sur les recherches relatives au charbon. Dans le domaine de la statistique, l'Office collabore depuis longtemps avec le Bureau fédéral de la statistique.

L'Office conseille le gouvernement sur ses achats de combustible qui assurent des débouchés importants au charbon. En outre, il se tient à la disposition de tous les ministères et organismes gouvernementaux qui veulent le consulter. Un fonctionnaire supérieur de l'Office est président du Comité interministériel des combustibles, qui conseille la Défense nationale en matière d'approvisionnement, d'achat et d'utilisation, et président du Comité fédéral des combustibles qui exerce le même rôle auprès d'autres ministères.

Le subventionnement du transport du charbon canadien est administré par l'Office et est autorisé d'année en année par des crédits du Parlement. Les subventions sont versées en conformité des règlements adoptés par décret du conseil. Le subventionnement, qui a varié depuis les 30 années qu'il se pratique, vise à stimuler la commercialisation du charbon canadien en mettant, autant que possible, le coût livré du charbon canadien sur le même pied que celui de l'importé. Durant l'année terminée le 31 mars 1961, des subventions au montant de \$15,406,057 ont aidé à l'acheminement de 2,832,811 tonnes de charbon. Comme les frais et la situation de l'industrie varient, l'Office modifie de temps à autre le taux des subventions et détermine les régions appelées à en bénéficier.

Des subventions d'un nouveau genre, fondées sur la teneur en unités de chaleur (*Btu*) du charbon servant à la production d'énergie thermo-électrique, ont été autorisées en janvier 1958 par les dispositions de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. L'Office fédéral du charbon a été désigné, dans les accords passés avec les provinces en vertu de la loi, comme organisme fédéral chargé de l'administration des subventions.

A titre d'agent du ministre des Mines et des Relevés techniques, l'Office reçoit les demandes de prêts et les administre en vertu de la loi sur l'aide à la production du charbon (S.R.C. 1952, chap. 173, modifié par S.C. 1958, chap. 36 et S.C. 1959, chap. 39). L'Office administre aussi les versements au titre de la loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34) et qui prévoit le versement d'une subvention à l'égard du charbon canadien servant à la fabrication du coke pour fins métallurgiques. Durant l'année terminée le 31 mars 1961, 635,308 tonnes ont été subventionnées au montant de \$314,477.